

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des associations en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Absents excusés : MM. Annick JOUFFLINEAU, Yohann GARREAU

Date des convocations : 18 janvier 2022

Date d'affichage : 1^{er} février 2022

Madame Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

DÉLIBÉRATION 2022 - N°01/01 : TRAVAUX BÂTIMENT ATELIER COMMUNAL ET BÂTIMENT BUREAU/VESTIAIRES AGENTS TECHNIQUES : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux dans le futur atelier communal (isolation, peinture, électricité, menuiserie, sécurisation, divers aménagements, ...) ainsi que dans le bâtiment destiné au bureau et vestiaires des agents techniques (isolation, électricité, plomberie, sécurisation, ...)

Des devis ont été demandés. Les travaux sont estimés à environ 67 120 € TTC pour la partie atelier communal et à 19 425 € TTC pour le bâtiment destiné au bureau et vestiaires des agents techniques.

Madame le Maire indique que la commune peut solliciter des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de la réalisation des travaux dans le futur atelier communal et dans le bâtiment destiné au bureau et vestiaires des agents techniques à compter de 2022.
- Sollicite, auprès de la Préfecture, une subvention de l'État
- Prévoit le financement de l'opération ainsi :
 - o Subvention de l'État escomptée
 - o Fonds disponibles au budget
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

La commission 'bâtiments communaux' a étudié la future organisation des locaux

Philippe GAILLARDON fait part également que la surface du terrain est très étendue. Le fond du terrain pourrait éventuellement être transformé en jardins familiaux.

DÉLIBÉRATION 2022 - N°01/02 : DEVENIR DU BÂTIMENT 'LA BERGERIE' : ETUDE DE PROGRAMMATION ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer une étude de programmation architecturale et technique du bâtiment dénommé 'La Bergerie'.

Des devis ont été demandés. L'étude est estimée à environ 34 000 € TTC.

Madame le Maire indique que la commune peut solliciter des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de la réalisation d'une étude de programmation architecturale et technique du bâtiment dénommée 'La Bergerie' à compter de 2022.

- Sollicite, auprès de la Préfecture, une subvention de l'État

- Prévoit le financement de l'opération ainsi :

○ Subvention de l'État escomptée

○ Fonds disponibles au budget

- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

DÉLIBÉRATION 2022 - N°01/03 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC SAINT-LÔ AGGLO

Madame le Maire demande à Fabienne LENOËL et Stéphane LECHANOINE, membres du Football Club de l'Elle, de quitter la salle et de ne pas prendre part au vote

Madame le Maire rappelle que la commune a reçu les mises à disposition de services avec Saint-Lô Agglo applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les délibérations pour les conventions concernant les mises à disposition pour l'assainissement, l'espace jeunes et la carte kiosk ont été prises lors du conseil municipal du 14 décembre 2021.

En revanche, la décision pour la convention de mise à disposition suite au transfert de la compétence Sports n'avait pas été soumise, car la convention ne correspond pas à ce qui est actuellement effectué par l'agent technique notamment la tonte du terrain d'honneur qui prend plus de temps que ce qui est indiqué dans la convention. En effet, Saint-Lô Agglo ne prend pas en compte le temps passé à la déchèterie pour la dépose des tontes, ni l'augmentation du nombre de tontes.

Madame le Maire a donc contacté les services de l'agglo sur cette problématique. Elle indique que les services de Saint-Lô Agglo ne souhaite pas modifier la convention suite aux remarques faites.

Saint-Lô Agglo propose à la commune de louer 4 robots tondeuses. Le coût de cette location est de 6 000 € par an.

Trois solutions sont donc proposées aux conseillers municipaux :

- Continuer la mise à disposition avec une perte de remboursement de la mise à disposition de l'agent

- Louer 4 robots tondeuses

- Arrêter la mise à disposition pour la tonte des stades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité refuse la convention de mise à disposition de services suite au transfert de la compétence 'Sports'.

Fabienne LENOËL et Stéphane LECHANOINE réintègrent la salle du conseil municipal.

ORGANISATION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ET DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Madame le Maire rappelle les dates des élections en 2022. L'élection présidentielle est programmée les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives sont prévues les 12 et 19 juin.

Le Conseil Municipal voit l'organisation des bureaux de vote pour ces élections et notamment la composition des bureaux.

Madame le Maire rappelle les dates limites d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections de 2022 :

- **Élection présidentielle : vendredi 4 mars 2022**
- **Élections législatives : vendredi 6 mai 2022**

Madame le Maire indique que de nouvelles cartes électorales seront distribuées à l'ensemble des électeurs suite à la refonte des listes électorales. Cette nouvelle carte indiquera notamment le numéro national d'électeur, qui sera désormais une information indispensable pour l'établissement des procurations.

Procurations :

Pour le double scrutin de juin 2021, la possibilité pour un mandataire de détenir deux procurations avait été reconduite. Ce rehaussement temporaire et dérogoratoire du plafond ne sera pas reconduit pour les élections de 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un électeur peut donner procuration à autre électeur même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, le mandataire doit toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place, muni de sa pièce d'identité même pour les communes de moins de 1 000 habitants.

DÉLIBÉRATION 2022 - N°01/04 : POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- **Souffleur de feuilles:**

Madame le Maire laisse la parole à Philippe GAILLARDON.

Un devis pour la réparation du souffleur a été demandé à l'entreprise Espace Motoculture Bellamy de Saint Clair sur l'Elle, celui-ci étant hors service.

Un devis pour l'acquisition d'un neuf a été demandé. Celui-ci s'élève à 220.83 € HT soit 265.00 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'acquisition d'un souffleur pour un montant de 220.83 € HT soit 265.00 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis.

- **Fleurissement :**

Madame le Maire laisse la parole à Floriane VISART.

Floriane VISART évoque le fleurissement de l'année. Un devis a été demandé à M. LAZAR Marius du Jardin Fleuri LAZAR & LE BLAY de Cerisy la Forêt. Le devis s'élève à 742.10 € HT soit 890.52 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis et autorise Madame le Maire à le signer.

- **Acquisition d'un ordinateur portable :**

Madame le Maire indique que l'agent administratif, mis à disposition pour 30 heures au syndicat scolaire de l'Elle, effectuera ses heures de mise à disposition au groupe scolaire Coccin'Elle.

Il est proposé d'acquérir un ordinateur.

Un devis a été demandé à ICM pour un montant de 1 244.93 € HT soit 1 493.91 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'acquisition d'un ordinateur portable pour un montant de 1 244.93 € HT soit 1 493.91 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis.

- **Maison des Associations :**

Madame le Maire laisse la parole à Philippe GAILLARDON.

Les travaux programmés dans la grande salle et le couloir de la maison des associations commenceront le 7 février. Il est prévu 4 semaines de travaux soit jusqu'au 4 mars 2022.

- Lotissement 'Bocage de l'Elle' :

Philippe GAILLARDON présente les plans des panneaux publicitaires du lotissement 'Bocage de l'Elle'. Le Conseil Municipal valide les plans.

Jean-Marc VARIN indique que 2 permis de construire ont été déposés.

La construction des logements HLM devrait démarrer prochainement.

ORGANISATION D'UN RELAIS PÉDESTRE INTERCOMMUNAL

Madame le Maire laisse la parole à Serge ANFRAY.

A l'instar des Olympiades de l'Elle organisées il y a une vingtaine d'année, Serge ANFRAY propose de relancer une manifestation sportive et conviviale, au mois de juin prochain en partenariat avec l'association EOLE, avec les communes d'Airel, Cerisy la Forêt, Couvains, la Meauffe, Moon sur Elle, St Georges d'Elle, St Jean de Savigny et Villiers Fossard.

Il s'agirait d'un relais pédestre de 42 kms (marathon de 8 relais) avec des équipes de coureurs domiciliés dans les communes concernées.

Le départ et l'arrivée seraient à Saint-Clair sur l'Elle, et le circuit serait à définir sur les chemins et routes des autres communes du secteur souhaitant participer.

Cet évènement sportif serait l'occasion de renouer du lien social entre les sportifs amateurs et confirmés après ces longs mois sans festivités depuis la crise sanitaire.

Il propose d'en discuter avec les maires ou représentants, et les référents sportifs de chaque commune lors d'une réunion organisée le vendredi 4 février 2022 à 20h30 à la maison des associations de Saint Clair sur l'Elle.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Collecte des ordures ménagères :

Madame le Maire indique qu'elle est en réunion le 2 février pour revoir les points noirs concernant la collecte des ordures ménagères.

Une réunion avec le référent collecte des déchets est programmée le 8 février.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de signaler tous problèmes notamment concernant la capacité des poubelles qui ne serait pas adaptée au foyer.

- Coupures électriques :

Madame le Maire indique avoir signalé au SDEM les micro-coupures régulières depuis le début de l'année dans le cœur de bourg.

- Incivilité :

Madame le Maire indique avoir été informée par la gendarmerie de plusieurs vols de voiture à St Clair sur l'Elle. Il est demandé aux habitants de ne pas laisser leurs clés à l'intérieur des véhicules et de fermer leurs portes d'entrée la nuit.

Elle demande à tous de signaler en mairie ou à la gendarmerie toute personne suspecte ou informations sur des véhicules suspects.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés Mme le maire clôt la séance.